

AVIS DE PROMULGATION

Le 4 avril 2022, le conseil de la municipalité de Canton de Low a adopté le Règlement 2022-006 portant sur le CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau du directeur général par intérim, situé au 4A, chemin D'Amour, Low, durant les heures de bureau.

Donné à Low, ce 8 avril 2022



Directeur général par intérim
